

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Coupe de France Masters saison 2026/2027

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Coupe de France Masters	
Catégorie	SENIOR - MASTER	
Abréviation	CDF Masters	
Commission sportive référente	CFD	
Forme de jeu	4x4	
Genre	Masculin et Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement via l'Espace Clubs	15 novembre 2026

L'inscription est obligatoirement faite par un GSA (ou GSD / GSR) qui devient le club référent de l'équipe. Le nom de l'équipe doit comporter obligatoirement le sigle du GSA référent. Les joueurs(euses) composant une même équipe peuvent être licenciés dans plusieurs GSA.

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS(EUSES)

Type de licence autorisée pour les joueurs (euses)	Compétition Volley-Ball, Compet'Lib, Outdoor, Compet'Lib Passerelle
Type de licence mutation autorisée	Nationale – Régionale - Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Séniors féminines – Master - M1F(+35ans). Nées en 1991 et avant.	Séniors féminines – Master - M2F (+45ans). Nées en 1981 et avant.
Séniors masculins – Master - M1M (+40ans). Nés en 1986 et avant.	Séniors masculins – Master - M2M (+50ans). Nés en 1976 et avant.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs(euses) et entraîneur inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraîneur	1
Nombre maximum de joueurs(euses) par feuille de match	6
Nombre maximum de joueurs(euses) par plateau	7
Condition de participation à la phase finale pour les joueurs(euses) des équipes qualifiées	Avoir participé à au moins 1 plateau
Nombre maximum de joueurs(euses) étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueurs(euses) issues de la formation française	Pas de contrainte

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou dimanche
Plage horaire du premier match du plateau*	Samedi 10h-14h et dimanche 10h-13h
Modification d'horaire**	Oui avec l'accord de toutes les équipes
Modification de week-end**	Oui avec l'accord de toutes les équipes

***Le GSA organisateur fixe la date et les horaires des matchs du plateau. Lorsque le premier match du plateau est programmé le samedi entre 10 h et 14 h ou le dimanche entre 10 h et 13 h, les équipes participantes sont tenues d'être disponibles sur le créneau retenu. Toute équipe ne pouvant pas se rendre disponible sera déclarée forfait, sans possibilité de recours.**

****Le GSA organisateur peut organiser le plateau sur d'autres créneaux horaires, à condition d'obtenir l'accord préalable de l'ensemble des équipes participantes.**

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA Recevant le plateau doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de leur transmission	GSA organisateur du plateau
Communication des résultats	Via feuille de match électronique simplifiée*

***En cas d'impossibilité pour le GSA organisateur d'utiliser la feuille de match électronique simplifiée, il devra saisir les résultats sur le site de la FFvolley avant le dimanche à 20h du week-end où a eu lieu le plateau et y insérer les feuilles de résultats et feuilles de composition (signées par les équipes participantes).**

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Art 8.1 - Calendrier de la compétition

- Plateau 1 : 12 ou 13 décembre 2026
- Plateau 2 : 23 ou 24 janvier 2027
- Plateau 3 : 13 ou 14 mars 2027
- Phase finale : Les 26 et 27 juin 2027 en un lieu à déterminer

Art 8.2 - Phase de plateau

Chaque équipe participe à 3 plateaux regroupant chacun 3 à 6 équipes.

Chaque équipe fait 2 ou 3 matchs par plateau.

Chaque plateau se déroulera à une date définie par la FFvolley, chez l'une des équipes du plateau. Cette équipe sera désignée par la FFvolley.

La Commission Fédérale de Développement établit la composition des poules en essayant dans la mesure du possible de tenir compte des critères suivants en fonction des tours précédents :

- Les équipes s'étant déjà rencontrées (deux équipes ne peuvent s'affronter plusieurs fois durant la phase de plateau),
- Les catégories (M1F, M2F, M1M, M2M),
- La proximité géographique entre les équipes,
- Le GSA organisateur (éviter de lui attribuer deux fois de suite l'organisation du plateau sauf si l'équipe désignée ne peut en assurer l'organisation).

Chaque match de plateau donne lieu à attribution de points :

- Match gagné 2-0 : 3 points,
- Match gagné 2-1 : 2 points,
- Match perdu 1-2 : 1 point,
- Match perdu 0-2 : 0 point.

Un classement est établi selon le nombre de points acquis. Une péréquation sera établie si le nombre total de matchs joués par les équipes est différent (hors forfait).

En cas d'égalité, les critères suivants (dans l'ordre) détermineront le classement :

- Les points,
- Le nombre de victoires,
- Le quotient des sets,
- Le quotient des points.

À l'issue de la phase de plateaux, les 12 équipes M1F, 12 équipes M1M, 6 équipes M2F et 6 équipes M2M ayant le plus de points, sont qualifiées pour la phase finale.

Art 8.3 - Phase finale

La phase finale se déroulera les 26 et 27 juin 2027 en un lieu à déterminer.

Elle regroupe 36 équipes :

- 12 équipes féminines + 35 ans (M1F)
- 6 équipes féminines + 45 ans (M2F)
- 12 équipes masculines + 40 ans (M1M)
- 6 équipes masculines + 50 ans (M2M)

Le club organisateur bénéficie d'une Wild Card dans le cas où aucune de ses équipes engagées ne serait qualifiée sportivement pour la phase finale. Dans ce cas, le club organisateur choisit la catégorie pour laquelle il souhaite engager son équipe en phase finale, sous réserve qu'au moins une de ses équipes ait participé à la phase de plateau dans la catégorie concernée. Cette qualification remplacerait de fait la dernière équipe qualifiée de cette catégorie (12^{ème} ou 6^{ème}).

Accueil des équipes :

- Samedi 8h (réunion d'information obligatoire). La présence d'au moins une personne de chaque équipe est obligatoire.
- Matchs le samedi et le dimanche
- Cérémonie de clôture, verre de l'amitié : dimanche 16h

Format des rencontres :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart), et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Les rencontres se joueront sur des filets d'une hauteur de 2,35 mètres chez les hommes et de 2,20 mètres chez les dames.

Dimension du terrain : 15 X 7,5 mètres.

Formule sportive :

La formule sportive de la phase finale sera adaptée en fonction du nombre d'équipes présentes.

Art 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Ramasseurs de balles	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art 10 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées à l'article 3 du présent document permettent l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée.

Art 11 - ARBITRAGE

11.1 - Phase de plateau

Les rencontres sont gérées en auto-arbitrage par les équipes participantes. Le GSA peut, s'il en a la possibilité, faire arbitrer bénévolement les rencontres.

11.2 - Phase finale

L'arbitrage de la phase finale est assuré par le club organisateur en coordination avec les CDA et CRA en privilégiant, dans la mesure du possible, la participation d'arbitres dans le cadre de leur formation.

La FFvolley prend en charge les repas du samedi midi et dimanche midi des arbitres officiant lors de ces journées, dans la limite de 15 arbitres par jour.

Art 12 - MODALITÉS FINANCIÈRES

À la charge des GSA :

Le droit d'engagement (droit sportif) pour la compétition est offert.

Les frais de participation à la phase finale sont de **121 euros/équipe**.

Les frais d'hébergement sont à la charge des GSA.

Prise en charge par la FFvolley pour la phase finale :

La FFvolley prend en charge les repas du samedi midi, samedi soir et dimanche midi, ainsi que la soirée Festive du samedi soir. La prise en charge fédérale est **limitée à 7 joueurs(euses)**.